

Conférence de presse donnée à Tavannes le 24 mai 1997 à l'occasion de la 33ème Fête de la jeunesse jurassienne «Le Groupe Sanglier a vivement réagi à l'intention du Groupe Bélier d'organiser dorénavant la Fête de la jeunesse jurassienne dans le Jura bernois. "Le Jura bernois veut la paix et le Groupe Sanglier interviendra coûte que coûte, et par tous les moyens pour contrer ce projet", a déclaré à l'ATS M. Guillaume-Albert Houriet, président du Groupe Sanglier. "Le Bélier n'existe plus dans le Jura bernois Les Sangliers veilleront à ce qu'il ne s'y réimplante plus", a ajouté le président du groupement antiséparatiste».1

La jeunesse qui gagne!

- (1) En conférence de presse, le 13 juin 1987, lors de la 23ème Fête de la jeunesse jurassienne, le Groupe Bélier annonçait sa décision de déplacer la fête de Porrentruy dans le Jura méridional;
- (2) Des plébiscites à nos jours, la ville de Moutier manifeste son intention de rejoindre la République et Canton du Jura.

Événement et constance de l'histoire, apparemment bien éloignés l'un de l'autre. Comment, aujourd'hui, l'histoire et la nature du combat jurassien les relient-elles ? Tel est le thème traité ci-après.

1. La volonté politique de Moutier

Il est manifeste que la procédure plébiscitaire concoctée à Berne fut contraire en tous points aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle contenait en soi l'éclatement du Jura. Les Jurassiens n'y purent rien. Elle nous fut unilatéralement imposée par l'Ours avec la complicité des autorités fédérales. Quelques semaines avant le 23 juin 1974, M. Georges Plomb, journaliste, s'interrogeait avec pertinence sur ce qu'il faut faire pour "conjurer l'éclatement du Jura". "Ce qui est évident, écrivait-il, c'est que la bataille ne porte plus guère sur la création d'un canton du Jura. Son avènement, tôt ou tard, ne fait plus de doute. La véritable lutte se déplace sur un autre terrain. Comment maintenir l'unité jurassienne ? Pourra-t-on, un jour, la retrouver?"² Il n'est donc pas étonnant que depuis plus de vingt ans, tout le discours de la Question jurassienne repose de fait sur l'«unité»: "Non à l'éclatement du Jura", "Oui à la réunification", "Non à l'éclatement du Jura-Sud", etc. Ce sera encore le cas dans la bataille qui s'annonce ces prochaines années.

En particulier, l'argumentation séparatiste, si elle privilégie une solution globale à la question, a toujours avancé qu'une approche dite communaliste ou politique du saucissonnage, est aussi du domaine du possible. Le mythe de l'unité du Jura-Sud vole en éclat. Il n'est pas de notre propos de vouloir reprendre et exposer ces différentes approches avec les conséquences potentielles qui découleraient de leur mises en œuvre. Elles ont au demeurant été souvent expliquées ailleurs. 3 Ce qui nous intéresse ici, c'est la demande officielle de Moutier de se rattacher à la République et Canton du

Jura et ses conséquences sur le Jura-Sud et le mouvement autonomiste. D'emblée, disons qu'à ce sujet, il n'est pas question d'endosser une quelconque responsabilité dans l'éclatement du Jura! Pour avoir imposer l'additif constitutionnel, Berne est la seule coupable.

Le soir du 23 juin 1974, en ville de Moutier, les Probernois l'emportaient de quelque 70 voix uniquement. Quoique un peu plus grand, l'écart en faveur des partisans de Berne resta tenu le 16 mars 1975 et lors du troisième sousplébiscite. Le Rassemblement jurassien avait dénoncé à l'époque l'affaire des cartes de vote du 23 juin qui avait permis à Berne de répertorier les votants et on sait maintenant, suite à l'affaire des Caisses noires bernoises, qu'une importante somme d'argent a pu au cours de ces plébiscites influencer l'électorat de manière sensible. Il était dans la logique — bernoise, rappelons-le — de l'additif constitutionnel que Moutier vote sur son destin. Et sans les magouilles, la chance de rejoindre le nouvel État aurait été grande pour la ville.

Sous le titre «La ville de Moutier sera jurassienne», Roger Schaffter écrivait trois semaines avant le plébiscite communal : "Moutier deviendra l'objet d'une lutte permanente. Les partisans du canton du Jura, qui ont, depuis 1959, gagné chaque année 1% de la population de la ville, ne s'arrêteront pas en si bon chemin. La jeunesse est avec eux, et cela leur donne une promesse de majorité réalisable dans les années qui viennent. Quand cette majorité sera là, et qu'elle demandera le rattachement de la ville au canton du Jura, avec lequel elle a une frontière commune, qu'adviendra-t-il de Moutier? Qui osera s'opposer à son retour dans le pays jurassien ? [...] Personne en Suisse ne pourra, à la longue, refuser à la ville de Moutier le droit de rejoindre le Jura".5 La majorité a basculé quelques années plus tard et dès lors Moutier est devenu la ville par excellence de l'irrédentisme jurassien. A plusieurs reprises, la cité a clairement exprimé sa volonté de rejoindre le canton du Jura tant et si bien que le Rapport Widmer d'abord, puis l'Accord du 25 mars, lui ont réservé un chapitre spécial en lui laissant la possibilité d'envisager son avenir comme elle l'entend.

Nous pourrions en rester là, sans nous immiscer trop dans les affaires prévôtoises, et nous réjouir avec les autorités de la ville des portes ouvertes qui lui sont offertes, si Moutier n'était pas aussi, par la force des choses, une carte à jouer par le mouvement autonomiste en vue d'une libération totale du Jura-Sud et si la libération éventuelle de la ville n'influençait pas de manière déterminante, positivement ou négativement, la possibilité pour les autres communes du Jura méridional de se séparer de Berne. A ce stade du discours, on le voit, la décision de Moutier appartient aussi à l'ensemble du mouvement autonomiste.

2. L'enjeu pour le mouvement autonomiste

L'année dernière déjà, nous savions que nous aurons à débattre prochainement du sujet, à savoir comment réagir à une possible décision des autorités prévôtoises. Nous disions dans notre analyse que "la ville de Moutier montre des signes d'impatience" et nous ajoutions en note que "le maire prévôtois a déjà fait savoir que l'appartenance cantonale de sa ville sera remise en question. [...] Si la détermination du maire paraît sérieuse, Berne sait pourtant qu'une telle décision ne pourra être prise sans un large appui des Jurassiens tant de la ville que du reste du Jura-Sud. Elle sait également que cela est susceptible de diviser les Jurassiens. Un travail d'information sans précédent ainsi que des mesures complémentaires devront immanquablement précéder la décision. Les autorités prévôtoises sont-elles prêtes à partir en campagne?"6 Cette remarque annonçait nos prochaines démarches qui furent la convocation à la mi-août d'une cinquantaine de personnalités de l'ensemble du Jura méridional pour débattre de la chose. Cette soirée de haute tenue politique permit de préciser la pensée des militants jurassiens. Le MAJ, invité à la soirée, put dès lors en toute conscience, lors de la Fête du peuple jurassien, en septembre, cautionner la démarche de Moutier qui venait d'annoncer sa décision. Quant à nous, nous avons convoqué nos délégués. Un communiqué publié par la suite relata l'événement dans les termes suivants : "les délégués ont salué l'action de Moutier mais ont aussitôt souligné que celle-ci doit s'accompagner d'une présence plus massive des forces autonomistes dans le reste du Jura-Sud. Le dossier Moutier est l'affaire des Prévôtois qui disposent sur place des gens compétents et déterminés à mener à terme ce dossier. Dans cet esprit, prochainement, le Groupe Bélier proposera au Mouvement autonomiste jurassien un plan d'action à long terme sur l'ensemble des districts du Jura-Sud."

Notre prise de position relative à Moutier n'a en fait rien de neuf. De tout temps, le Groupe Bélier a prôné une action globale qui doit conduire à l'affranchissement du Peuple jurassien dans sa totalité. Mais, il faut reconnaître, comme nous l'avons déjà mentionné, que les revendications de Moutier sont légitimes. Nous n'avons pas à les remettre en question et nous resterons solidaires de leur entreprise. Nous reconnaissons même que la démarche prévôtoise pourrait être un levier susceptible de réaliser nos desseins. Cela ne doit pas pour autant nous confiner à la réalisation de cet objectif seul. Libérer Moutier, ne résoudra pas la Question jurassienne ! Présentement, les données de celle-ci sont posées de telle sorte qu'elle peut évoluer parallèlement, voire en-dehors du cas Moutier. Les autorités prévôtoises l'ont d'ailleurs bien compris, elles qui admettent par exemple la poursuite des travaux de l'Assemblée interjurassienne. En conséquence, il est urgent de développer pour l'ensemble du Jura-Sud une véritable politique d'action à long terme.

Nous avions ces dernières années esquissé quelques pistes. Par exemple, nous proposions naguère ¹⁰ d'exiger la refonte de l'Assemblée interjurassienne et de lui donner le pouvoir de décision qu'elle n'a pas. Cette requête n'est pas si irréaliste qu'elle ne paraît de prime abord si nous savons convaincre nos

adversaires de leur inutilité en tant que décideur politique. Soyons donc prêts à fourbir nos arguments. L'actualité quasi journalière nous les livre d'ailleurs. Pour l'heure, organisons conférences-débats et échanges d'idées et montrons que le mouvement jurassien se soucie de la défense des intérêts du pays. Soyons présents partout et affirmons sans rougir l'idéal jurassien. Voilà qui mettra bien mal à l'aise la politique coloniale des Excellences bernoises.

3 La jeunesse du Jura s'impose

Depuis quelques années, le Groupe Bélier a décidé de s'investir plus particulièrement dans certaines localités du sud du Jura. Moutier étant nôtre, reste à s'imposer dans d'autres localités. En 1985, nous affirmions : "Suite à l'évolution politique dans le Jura méridional, il est nécessaire de renforcer l'identité jurassienne dans la partie demeurée sous tutelle bernoise. De ce fait, nous déclarons que la prochaine Fête de la jeunesse jurassienne se déroulera dans le Jura-Sud l'an prochain." 11 Cette décision qui fut à l'époque diversement commentée par la presse et en général mal compris par les gens de la République et Canton du Jura, s'avère aujourd'hui tout à fait opportune. Certes, ces dix années de fêtes à Tavannes ne furent pas roses. Rappelons qu'il a fallu se battre jusqu'au Tribunal fédéral pour pouvoir se réunir dans la salle communale! Nous avons gagné! À présent, nous pouvons redonner à cette fête l'ampleur qu'elle mérite et une portée politique sans conteste. Et il saute aux yeux que cela va dans le sens d'une présence jurassienne et séparatiste plus active dans une localité du Jura-Sud. Il est temps désormais pour nous de passer la vitesse supérieure et d'investir d'autres localités : Sonceboz, La Neuveville, St-Imier,...

L'hospitalité de St-Imier a été, ces trois dernières années étonnamment remarquable. En effet, notre commission culturelle Jet d'Art y a organisé successivement une exposition d'affiches ainsi que deux concours de graffitis. La collaboration avec les autorités s'est déroulée sans problème et la population locale nous a, dans l'ensemble, réservé un bon accueil. Un troisième concours de graffitis est en gestation qui devrait avoir lieu à la miaoût. Espérons que la jeunesse jurassienne pourra à nouveau s'y exprimer librement. De surcroît, ce printemps, nous étions à La Neuveville avec le MAJ; gageons que cet automne nous serons à Sonceboz.

Dans la lignée, nous pouvons annoncer la création, le 1er de ce mois, de l'association **Repère**. C'est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Tavannes. "*Repère*, qui est le nom de l'association, a pour but de favoriser, principalement au sein de la jeunesse, la diffusion et la propagation de l'idéal jurassien dans le sud du Jura par des échanges d'idées, le partage d'informations et des activités appropriées. Pour ce faire, des lieux de rencontre et de rassemblement, sont mis sur pied dans l'ensemble du Jura méridional mais prioritairement en dehors de Moutier". 12

Cette association au nom volontairement équivoque¹³ — s'agit-il de **Repère** ou **Repaire** ? — va donc réunir régulièrement des jeunes de l'ensemble du

Jura historique dans des localités choisies du Jura méridional. Il est bon, à notre sens, que la population locale, en particulier les jeunes de ces villages, côtoient ces autres jeunes à l'idéal bien trempé venant de toute part. Voilà de quoi interroger, surprendre, remettre en question ...

De longue date, nous avions émis le vœux de voir se créer une permanence autonomiste ailleurs qu'à Moutier qui est pour nous acquise. Nous aurions aimé que le MAJ envisage la chose sérieusement. Or, bien que sensibles à notre argumentation et trouvant l'idée intéressante, il n'est pas question pour eux en ce moment de déplacer par exemple les bureaux du mouvement. Dommage! Le Groupe Bélier, têtu, a décidé qu'il réaliserait lui-même son projet, sous une forme un peu différente de ce qu'il avait imaginé au départ.

La conférence de presse de ce jour se tient dans des locaux que nous avons loué ce matin et pour une durée indéterminée à la rue H.-F. Sandoz 26, à Tavannes. Nous précisons immédiatement que nous sommes totalement indépendants de l'hôtel qui se trouve à la même adresse. Ce lieu de rencontre sera géré et exploité selon la Loi et l'Ordonnance cantonales bernoises sur l'hôtellerie et la restauration. Ce matin, nous avons averti par recommandé l'autorité cantonale.

Pourquoi Tavannes, mis à part le fait que nous y avons notre siège ? D'abord, ce gros village est intéressant quant à sa situation géographique. À l'extrémité de la vallée, il occupe une position stratégique qui sera encore renforcée par l'ouverture du tunnel de la transjurane. Il possède d'autre part une force séparatiste de l'ordre de 30% de la population qui constitue déjà un seuil critique appréciable. Et Tavannes renouvelle ses autorités en fin d'année...

Par un dossier distribué en tous-ménage à la population de Tavannes au printemps 1992, un comité des forces antiséparatistes tavannoises déclarait : "Tavannes dit NON au Bélier." L'année suivante, à son cœur défendant, la municipalité devait céder la salle communale. Et nous défilons aujourd'hui dans les rues de Tavannes avec l'approbation des autorités. Ils ont perdu la partie. La jeunesse jurassienne peut aller de l'avant. Larguer les amarres, le vent de la Liberté souffle!

Groupe Bélier

- Communiqué de l'ATS au lendemain de la 23ème Fête de la jeunesse jurassienne, le 13 juin 1987, à Porrentruy.
- ² Article publié dans l'hebdomadaire «Coopération» et reproduit dans le Jura Libre, 8 mai 1974.
- ³ Cf. par exemple une série d'articles publiés par Alain Steullet dans les Jura Libre du mois d'aût 1990.
- Lorsque nous parlons de mouvement autonomiste, nous parlons bien sûr de l'ensemble des forces autonomistes et non uniquement du MAJ.
- ⁵ Roger Schaffter, "La ville de Moutier sera jurassienne", Le Jura Libre, 20 août 1975.
- Groupe Bélier, "Les clefs de la liberté", conférence de presse donnée à Tavannes, le 8 juin 1996, à l'occasion de la 32ème Fête de la jeunesse jurassienne.
- Communiqué parut à fin septembre 1996 et intitulé "Moutier avec le Jura-Sud!".
- Les données du conflit jurassien n'ont, à notre sens, aucunement évolué depuis l'institution de l'Assemblée interjurassienne et les conclusions de l'analyse faite l'année passée, lors de la 32ème Fête de la jeunesse jurassienne restent encore à nos yeux tout à fait pertinentes.
- ⁹ En 1990, Alais Steullet revendiquait pour le compte d'Unité jurassienne «une politique de l'action» : "Mais toujours, nous privilégierons l'action sur l'attentisme, qui, lui, favorise la politique bernoise de germanisation". Cf. Alain Steullet, Jura Libre des 23 et 30 août 1990.
- Groupe Bélier, "Les clefs de la liberté", conférence de presse donnée à Tavannes, le 8 juin 1996, à l'occasion de la 32ème Fête de la jeunesse jurassienne.
- Groupe Bélier, Conférence de presse donnée à l'occasion de la 23ème Fête de la jeunesse jurassienne, le 13 juin 1987, à Porrentruy.
- ¹² But statutaire de l'association.
- Malicieusement, nous nous réjouissons par avance lorsque la police qui surveille nos écoutes téléphoniques nous entendra dire que l'on va "repérer" pour simplement indiquer que l'on va se taper un godet au local!